



# UTILISER SON CPF POUR SE FORMER À L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Tous nos diplômes nationaux sont éligibles au CPF : *Capacité, DAEU, DEUST, Licence, Licence Professionnelle, Master, etc.*

Le CPF est également mobilisable pour la Validation des Acquis de l'Expérience.

## En parallèle du dossier CPF,

Vous devez :

1. **Contactez la personne référente en formation continue** de l'[UFR dispensatrice du diplôme](#)
2. Déposer un dossier de candidature

## Dépôts des dossiers

(article 3 CGU titulaire)

- **Sans abondement** : au plus tard, 11 jours ouvrés avant le début de la formation
- **Avec demande d'abondement** : au plus tard, dans les 15 jours ouvrés avant le début de la formation



**Attention à la fermeture administrative estivale**

La mobilisation de vos droits CPF vous engage à adhérer aux Conditions Générales d'Utilisation (CGU) prévues par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Avant d'utiliser votre CPF, nous vous invitons à consulter l'intégralité des [CGU](#).

**Aucun aménagement ou dérogation ne pourront être appliqués.**

En acceptant les CGU, vous vous engagez notamment à :

- Participer à la session de formation et déclarer votre présence
- Participer aux évaluations, examens ou concours à l'issue d'une formation
- Déclarer votre sortie de formation sur la Plateforme dans les 3 jours, à compter de la date de sortie
- Respecter le règlement intérieur de l'Organisme de Formation

## Conditions et conséquences financières de l'annulation de la formation

Jusqu'à 7 jours ouvrés ou plus avant la formation Possible sans conditions  
Pas de frais d'annulation

Dans les 7 jours ouvrés avant la formation Frais d'annulation égaux à 100% du prix de la formation  
(hors délai de rétractation et hors force majeure)  
ou Non présentation à la formation  
ou Abandon en cours de cursus

Cas de force majeure Droits recrédités sur le compte du titulaire

## Cas de force majeure

### Par le stagiaire

- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, *en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service*
- Retour à l'emploi du Stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation
- Accident ou décès du Stagiaire ou d'un proche (*ascendant ou descendant de premier niveau*)
- Maladie ou hospitalisation du Stagiaire
- Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.

### Par l'Organisme de Formation

- Accident ou décès du formateur
- Maladie ou hospitalisation du formateur
- Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement
- Procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire de l'Organisme de Formation